

<https://enseignants.se-unsa.org/L-internat-du-XXIe-siecle-un-nouveau-souffle>



L'internat du XXIe siècle : un nouveau souffle ?

- Je suis... - CPE -

Date de mise en ligne : mercredi 23 octobre 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Les orientations du projet ministériel vont dans le bon sens. Cependant, la réalité du terrain risque de ralentir le projet. Il est nécessaire d'établir des diagnostics plus précis et de se concerter avec les acteurs du quotidien. Pour la vie scolaire, il est important de dégager des moyens spécifiques et d'impliquer le reste de la communauté à la question de l'internat, question qui est bien plus qu'un service rendu à certaines familles.

La thématique de l'internat, une arlésienne ?

Dans les années 60, 22% des élèves étaient internes, contre 3,6 en 2016.

En 2000, le ministère annonce un « plan de relance de l'internat scolaire public ».

En 2008, mise en place du « plan espoir banlieue » et les internats d'excellence. Ce dispositif offre des conditions favorables à la réussite scolaire de collégiens, de lycéens et d'étudiants méritants mais défavorisés. Il a pour but de contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales. 45 internats de la réussite sont ainsi créés.

Depuis 2012, la politique de l'internat a été renouvelée avec pour objectif de passer d'une opération partielle au bénéfice de quelques-uns à une action publique à l'intention de tous.

À la rentrée 2012, près de 11 500 places supplémentaires sont proposées.

En 2018, 201 500 internes étaient accueillis dans 1 531 internats, soit seulement 3,6 % des 5,6 millions d'élèves du second degré public et privé répartis comme suit :

- collège : 23 800 places occupées ;
- lycée général et technologique : 95 000 places occupées ;
- lycée professionnel : 82 700 places occupées.

L'offre actuelle de scolarisation en internat n'est pas à la hauteur des besoins identifiés des familles et n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire national. Si l'internat apparaît comme un facteur clé de réussite pour certains élèves, il est aussi porteur de symboles négatifs qui continuent de lui être associés tels que pension, dortoir ou sévérité.

Le nouvel internat Blanquer

Il propose de créer 240 internats, déclinés en trois grandes catégories et permettant d'accueillir 13 000 élèves supplémentaires :

- **les résidences à thèmes** (création de 100 résidences) pour accueillir les élèves principalement dans les collèges des zones rurales et de montagne ;
- **les nouveaux internats d'excellence de quartiers** (création de 100 résidences, au moins 1 labellisée par département, réparties en 70 collèges et 30 lycées) ;
- **les internats du campus pro** (création de 40 résidences), condition majeure de l'attractivité de la voie professionnelle.

Dans tous les cas, il s'agit de concevoir un internat qui n'inclut pas forcément de nuitée, mais permet d'accéder à l'ensemble de l'offre d'activités. Cela peut se traduire par une présence trimestrielle, voire mensuelle, suite à des événements familiaux ou pour les périodes de préparation des examens. Mais aussi sans la nuit mais avec l'accès à tous les services de l'internat-projet jusqu'à 20h30 (internat à la ville)

La vocation initiale de l'internat scolaire doit être élargie. Tout élève motivé, quels que soient ses résultats scolaires, doit pouvoir bénéficier de l'internat. Toutefois, une priorité sera donnée aux jeunes de familles socialement défavorisées, notamment issus des territoires bénéficiant d'une politique de la ville et relevant de l'éducation prioritaire, ainsi qu'à ceux dont la famille réside loin du lieu d'études, notamment en milieu rural ou ultra-marin. Une attention est également portée prioritairement à des élèves qui ne disposent pas de conditions favorables à leur réussite scolaire ainsi qu'à l'accueil des jeunes filles.

Ce projet peut être vu comme un levier de justice sociale. Attention à la tentation de certains établissements de choisir et trier leurs élèves. Quid aussi de la gestion des flux dans un internat à la carte ?

Concernant l'encadrement, une formation aux métiers de l'internat est prévue pour les AED, les CPE et les personnels de direction.

Dans les structures les plus importantes, la nomination d'un "manager d'internat" ou "chef de projet", responsable de l'animation pédagogique et de la coordination des actions éducatives, est préconisée. Un délégué ministériel sera nommé pour assurer un pilotage national. Au niveau académique, cette responsabilité reviendra L'IA-Dasen.

Les missions, si elles sont bien définies dans le projet, n'appellent visiblement pas pour l'instant à la création de postes supplémentaires. Les tâches vont se multiplier et la surveillance des élèves risque de devenir un véritable jeu du chat et de la souris. Il n'est pas question non plus d'un système indemnitaire. La concertation et le travail avec les enseignants et les autres membres de la communauté éducative ne sont pas abordés non plus.

Au SE-Unsa nous ne sommes pas favorables à la spécialisation des tâches pour les personnels de vie scolaire. Il est nécessaire de pouvoir exercer notre métier dans sa globalité dans un établissement donné. Le CPE est un acteur global de l'EPL. Un élève n'est pas seulement un interne, un externe ou un demi-pensionnaire. Il est nécessaire de le concevoir dans un ensemble.